

AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 912-18

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance tenue le 4 décembre 2018, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 914-18 amendant le règlement numéro 912-18 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Description des zones concernées :

- *Toutes les zones à préfixes C et toutes les zones à préfixes R adjacentes à une zone C.*

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble afin :

- *d'autoriser une demande de projet particulier admissible pour une intervention à l'intérieur des zones commerciales (C), telles qu'illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage. Cependant, le territoire admissible à cette demande de projet particulier peut s'étendre à une zone résidentielle (R) adjacente à la zone C visée par cette requête à la condition que le projet particulier se réalise à même la zone C et la zone R ».*

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le mardi 18 décembre 2018 à 19 h 15 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et, d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce cinquième jour de décembre deux mille dix-huit.

Le directeur général,



Martin St-Gelais